



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT** tenue le lundi, 16 mai 2016 à 20 h00, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, RÉAL BRUNELLE** et **SYLVIE ADAM**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JEAN LANGEVIN**, directeur général et M<sup>e</sup> **CATHERINE NADEAU**, greffière adjointe, étaient également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- |             |            |   |
|-------------|------------|---|
| 2016-05-311 | <b>1.</b>  | Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016   |
| 2016-05-312 | <b>2.1</b> | Acceptation définitive des travaux municipaux des rues des Skieurs, des Golfeuses et des Cyclistes  |
| 2016-05-313 | <b>2.2</b> | Cession des lots 3 934 887, 4 104 666, 4 427 942 et 4 615 131, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, et 4 521 010, 4 615 152, 4 809 269, 4 999 509 et 4 999 511, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, projet «Carré des Pins» - droit de véto |
| A.M.        | <b>2.3</b> | Avis de motion du projet de règlement numéro 559-06-2016 modifiant le règlement numéro 559-87 tel qu'amendé, concernant le rejet des eaux usées dans le réseau d'égout sanitaire de la Ville de Bromont   |
| 2016-05-314 | <b>2.4</b> | Adoption du projet de règlement numéro 1035-2016 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement numéro 997-2012  |
| 2016-05-315 | <b>2.5</b> | Autorisation de la tenue du Festival Country de Bromont Édition 2016 et annulation de la résolution 2016-05-296   |
| 2016-05-316 | <b>2.6</b> | Autorisation de déplacement dans le cadre de la cérémonie de remise d'attestation du programme ICI ON RECYCLE de Recyc-Québec   |

2016-05-317	<b>2.7</b>	Mandat pour l'adoption de mesures de mitigation de pollution visuelle provenant des lignes de transport de d'Hydro-Québec du poste Adamsville
2016-05-318	<b>2.8</b>	Achat de supports à vélos
2016-05-319	<b>2.9</b>	Embauche au poste de responsable des services d'accueil et de renseignements au bureau d'accueil touristique
	<b>3.</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
2016-05-320	<b>4.</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>

#### **2016-05-311**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

#### **2016-05-312**

### **ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX MUNICIPAUX DES RUES DES SKIEURS, DES GOLFEUSES ET DES CYCLISTES**

ATTENDU QUE le projet immobilier « Le Carré des pins » fait l'objet de 5 protocoles d'entente toujours actifs, soient :

- Protocole Carré des pins Phase 1 – Lots 2 et 3 signé par Ville de Bromont, Robert Désourdy et Francine Désourdy, le 8 septembre 2004 ;
- Protocole P2009-CDP-04 relatif à la phase 2 lot 1 signé par Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc. le 8 mai 2009 ;
- Protocole P2010-CDP-10 relatif à la phase 2 lot 2 signé par Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc. le 3 juin 2010 ;
- Addenda no 1 au protocole P2010-CDP-10 relatif à la phase 2 lot 3 signé par Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc. ;
- Protocole P2012-CDP-20 relatif à la phase 3 signé par Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc.;

ATTENDU QUE le promoteur a réalisé des travaux d'infrastructures municipales afin de prolonger la rue des Skieurs et de réaliser les rues des Golfeuses et des Cyclistes et qu'ils sont complétés ;

ATTENDU QUE la surveillance de ce projet a été effectuée par la firme Teknika HBA, maintenant connu sous le nom de Les Services EXP inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter de manière définitive les infrastructures municipales comportant entre-autres les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire des rues des Skieurs, des Golfeuses et des Cyclistes (lots 4 521 010, 4 615 152, 4 809 269, 4 999 509 et 4 999 511, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford et lots numéros 3 934 887, 4 104 666, 4 427 942 et 4 615 131, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brôme) rendant maintenant possible la municipalisation de ces dernières.

**ADOPTÉE**

**2016-05-313**

**CESSION DES LOTS 3 934 887, 4 104 666, 4 427 942 ET 4 615 131,  
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE DE BROME, ET 4 521 010, 4 615 152, 4 809 269, 4 999 509  
ET 4 999 511, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, PROJET «CARRÉ  
DES PINS»**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente «Carré des pins, Phase I – Lot 2 et 3» intervenu entre Ville de Bromont et madame Francine Désourdy et monsieur Robert Désourdy;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit protocole d'entente «Carré des pins, Phase I – Lot 2 et 3» en vertu de ses résolutions portant les numéros 2004-05-251 et 2004-08-416, respectivement en date des 10 mai et 18 août 2004;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente portant le numéro P2009-CDP-04, «Carré des pins, Phase II – Lot 1», intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit protocole d'entente portant le numéro P2009-CDP-04, «Carré des pins, Phase II – Lot 1», en vertu de sa résolution portant le numéro 2009-05-198, en date du 4 mai 2009;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente portant le numéro P2010-CDP-10, «Carré des pins, Phase II – Lot 2», intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit protocole d'entente portant le numéro P2010-CDP-10, «Carré des pins, Phase II – Lot 2», en vertu de sa résolution portant le numéro 2010-05-275, en date du 17 mai 2010;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'addenda no1 au protocole d'entente portant le numéro P2010-CDP-10, «Carré des pins, Phase II – Lot 2», cet addenda représentant le phasage: «Carré des pins, Phase II – Lot 3» intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit addenda no1 au protocole d'entente portant le numéro P2010-CDP-10, «Carré des pins, Phase II – Lot 2», cet addenda représentant le phasage: «Carré des pins, Phase II – Lot 3», en vertu de sa résolution portant le numéro 2011-03-142, en date du 21 mars 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente portant le numéro P2012-CDP-20, «Carré des pins, Phase III», intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit protocole d'entente portant le numéro P2012-CDP-20, «Carré des pins, Phase III», en vertu de sa résolution portant le numéro 2012-02-041, en date du 6 février 2012;

ATTENDU QUE suivant les termes de ces protocoles d'ententes, Immobilier Robert Désourdy inc. s'est engagée à céder à Ville de Bromont les lots 3 934 887, 4 104 666, 4 427 942 et 4 615 131, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, et 4 521 010, 4 615 152, 4 809 269, 4 999 509 et 4 999 511, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une parties des rues des Golfeuses et des Skieurs, la rue des Cyclistes et un bassin de rétention;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière les lots 3 934 887, 4 104 666, 4 427 942 et 4 615 131, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, et 4 521 010, 4 615 152, 4 809 269, 4 999 509 et 4 999 511, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une parties des rues des Golfeuses et des Skieurs, la rue des Cyclistes et un bassin de rétention.

QUE cette cession est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes.

**ADOPTÉE**

A.M.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-06-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-87 TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LE REJET DES EAUX USÉES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

Monsieur le conseiller LOUIS VILLENEUVE donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 559-06-2016 modifiant le règlement numéro 559-87 tel qu'amendé, concernant le rejet des eaux usées dans le réseau d'égout sanitaire de la ville de Bromont, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller LOUIS VILLENEUVE demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

**2016-05-314**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1035-2016  
CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX ET  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 997-2012**

ATTENDU QU'avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance extraordinaire du 18 avril 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis, le projet de règlement numéro 1035-2016 intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux et abrogeant le règlement numéro 997-2012 ».

**ADOPTÉE**

**2016-05-315**

**AUTORISATION DE LA TENUE DU FESTIVAL COUNTRY DE  
BROMONT ÉDITION 2016 ET ANNULLATION DE LA RÉOLUTION  
2016-05-296**

ATTENDU QUE la mise en valeur d'événements et d'activités de soirée fait partie des axes de développement touristique prévus dans le Plan de développement touristique de la ville;

ATTENDU QUE l'événement connaît une croissance qui permet d'anticiper des retombées économiques;

ATTENDU QUE la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

ATTENDU QUE la Ville veut supporter les initiatives de ces partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'autoriser la tenue de la 5<sup>e</sup> édition du Festival Country de Bromont qui se tiendra du 8 au 12 juin 2016 sur le site du stationnement P4 propriété de Bromont, Montagne d'expériences.

D'autoriser une dérogation au Règlement des nuisances (#923-2011) concernant le point 5.03 : bruit (haut-parleurs, instrument producteur de son).

D'autoriser un soutien des Travaux publics tel que l'accès et l'utilisation d'une borne-fontaine et l'ouverture des arrêts temporaires situés sur le boulevard Bromont lors de l'événement.

D'autoriser la tenue d'un feu d'artifice le samedi 11 juin, sous condition de l'obtention d'un permis et être préalablement autorisées (logistique et sécurité) par les différents services concernés et le conseil.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

D'autoriser l'affichage sur les structures déjà installées en permanence sur le boulevard du 15 mai au 12 juin, selon les disponibilités.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

D'interdire les feux de camps en tout temps et d'interdire l'utilisation des génératrices après chaque soirée de festivités.

QUE le promoteur s'engage à tenir une rencontre *post mortem* avec les autorités municipales après l'événement.

QUE la présente résolution annule la résolution 2016-05-296.

---

LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX

---

VOTENT EN FAVEUR : **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, MARIE-ÈVE LAGACÉ, RÉAL BRUNELLE, SYLVIE ADAM.**

VOTE CONTRE : **DIANNE PERRON**

La conseillère **DIANE PERRON** justifie sa position et s'oppose à la tenue du Festival ou de tout autre activité qui pourrait se tenir sur ce site sur une période de plus d'une journée. On lui a donné comme argument que les résidents qui habitent les condos des Versants devraient s'attendre à voir de telles activités puisqu'il y a un grand stationnement derrière. Or, le site est justement un stationnement dans lequel on peut s'attendre à voir des véhicules s'y stationner mais non d'y voir 200 roulottes en plus des véhicules, des toilettes chimiques et d'un chapiteau.

Ce sont plus de 200 véhicules qui vont emprunter la petite rue Vaudreuil à l'arrivée et à la fin du festival et combien d'autres emprunteront cette même rue à la fin des activités quotidiennes qui vont se terminer à 23h25 dans le cas de l'heure la plus tardive des événements. Il faut comprendre que pour la qualité de vie des résidents aux abords de ce site, elle vote contre.

**ADOPTÉE**

**2016-05-316**

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DANS LE CADRE DE LA  
CÉRÉMONIE DE REMISE D'ATTESTATION DU PROGRAMME ICI  
ON RECYCLE DE RECYC-QUÉBEC**

ATTENDU QUE Recyc-Québec organise une cérémonie de remise d'attestation du programme *ICI ON RECYCLE*, le jeudi 26 mai 2016 à McMasterville;

ATTENDU l'invitation adressée à la mairesse afin d'assister à la cérémonie, où des représentants de quinze (15) établissements de la région de la Montérégie ayant atteint le niveau 3-Performance au cours de la dernière année, dont l'entreprise Thomas & Betts ltée, situé dans le parc scientifique Bromont;

ATTENDU QU'il n'y a aucun coût pour la participation de Bromont à cet événement, mis à part les frais de déplacement;

ATTENDU QU'en l'absence de la mairesse, le conseiller municipal désigné pour les dossiers en lien avec le développement durable représentera la Ville lors de cet événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le déplacement du conseiller municipal Louis Villeneuve, le 26 mai 2016 dans le cadre de la cérémonie de remise d'attestation du programme ICI ON RECYCLE!, qui se tiendra à McMasterville, Québec.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer les frais de déplacement pour la participation de Bromont à cette activité.

**ADOPTÉE**

**2016-05-317**

**MANDAT POUR L'ADOPTION DE MESURES DE MITIGATION DE  
POLLUTION VISUELLE PROVENANT DES LIGNES DE  
TRANSPORT D'HYDRO-QUÉBEC DU POSTE D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QU'une ligne de transport a été érigée par Hydro-Québec depuis quelques mois relativement à la construction du nouveau poste de transport et de distribution d'Adamsville;

ATTENDU QUE le tracé retenu fait en sorte que la ligne montée de pylônes se trouve dans la zone d'approche de la piste 23 de l'aéroport Roland-Désourdy;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité aérienne, Transport Canada aurait obligé que ces installations soient balisées afin de rencontrer les exigences du ministère;

ATTENDU QU'en conséquence, des feux à éclats diurnes ont été installés sur chaque pylône situé dans et sous la zone de de surface de limitation d'obstacle (SLO) de l'aéroport;

ATTENDU QUE ce type de balisage est cause de nombreuses plaintes pour l'intensité lumineuse émises par chacun des feux;

ATTENDU QUE des analyses préliminaires auprès d'experts nous indiquent que des alternatives sont possibles afin de diminuer les effets de négatifs de cette pollution lumineuse,

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De donner un mandat à Mme Marie-Hélène Simard, experte conseil en sécurité aérienne afin de recommander une alternative afin de diminuer les effets négatifs de cette pollution lumineuse pour un montant maximal de **15 000\$**, taxes incluses.

Que la présente résolution constitue une procuration à madame Marie-Hélène Simard afin de représenter la Ville de Bromont auprès de tous les intervenants impliqués au dossier.

De demander à Hydro-Québec de suspendre et d'interrompre toutes installations relatives aux feux de balisage jusqu'à ce qu'une entente intervienne avec la Ville de Bromont.

Que ce mandat soit conforme à l'offre de service reçue sujet cependant à ce que le mandat soit exécuté en urgence dès le mois de mai et que les termes de paiement soient de 30 jours à la réception des factures.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier le montant de 15 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement anticipé et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-05-318**

### **ACHAT DE SUPPORTS À VÉLOS**

ATTENDU QUE Le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) la Pommeraie de Cowansville en partenariat les élèves de soudure du Centre de formation professionnel de Cowansville du Campus Brome-Missisquoi offre aux municipalités des supports à vélo à prix réduit;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut favoriser le transport actif;

ATTENDU QUE dans le plan de développement durable il est convenu de réduire les gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont favorise l'achat de produits locaux;

ATTENDU QU'un budget est déjà prévu pour rembourser 50% jusqu'à concurrence de 250\$ du coût de l'achat d'un support à vélos par les commerçants;

ATTENDU QUE le Centre national de cyclisme passera chez tous les commerçants et les écoles de Bromont pour offrir ces supports à vélos à prix réduits;

ATTENDU QUE le coût d'achat des supports à vélos incluant les taxes et la livraison est de 66,62\$;

ATTENDU QUE le suite au remboursement de 50% par la Ville, le coût d'achat de ce support à vélos par le commerçant serait de seulement 33,31\$;

ATTENDU QUE la Ville souhaite acheter 20 supports;

ATTENDU QU'une fois les supports à vélos vendus, la Ville récupèrera 666,20\$;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE faire l'achat de 20 supports à vélo pour un montant total de **1 332,40\$**, taxes et livraison incluses, afin d'encourager les élèves de soudure du Centre de formation professionnel de Cowansville du Campus Brome-Missisquoi.



D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2016-05-319**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR AYMERIC BLASSIAUX AU POSTE DE  
RESPONSABLE DES SERVICES D'ACCUEIL ET DE  
RENSEIGNEMENTS**

ATTENDU QUE ce poste est vacant suite au départ de madame Jennifer Thibault;

ATTENDU QUE le poste a d'abord été affiché à l'interne, tel que prévu à la convention collective, mais qu'aucune candidature ne satisfaisait aux exigences demandées;

ATTENDU QUE suite à l'affichage du poste à l'externe, plusieurs candidatures ont été reçues et qu'un comité de sélection composé de madame Suzanne-Marie Landry, directrice adjointe en développement économique et de monsieur Marc Zaila, directeur adjointe en ressources humaines, a passé des entrevues et que leur choix s'est porté sur la personne répondant le mieux aux critères de la Ville afférents à ce poste;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher monsieur Aymeric Blassiaux au poste de responsable des services d'accueil et de renseignements, au taux de la classe 7, année 1, à compter du 17 mai 2016, en conformité avec la convention collective des employés municipaux en vigueur, le tout assorti d'une période d'essai de huit cent quatre-vingt (880) heures travaillées.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quatre (4) personnes se prévalent de cette période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

- Endroit où il est possible de déposer du polystyrène, le fait que l'attente soit longue à l'Éco-Centre de Bromont, intérêt pour la tortue des bois et ne souhaite pas que la Ville permette l'élevage des poules et des coqs;
- Dépôt aux membres du conseil municipal d'une feuille d'information qui sera distribuée auprès des citoyens relativement au Festival Country;
- Remerciements aux membres du conseil municipal qui sont allés marcher sur les lieux du projet Vert Forêt et plainte quant à la non-accessibilité et inefficacité des services Internet par les fournisseurs à certains endroits sur le territoire de la Ville;

- Intervention relative à la demande de PPCMOI pour un projet résidentiel intégré de 3 résidences au 1088, rue Shefford et demande de reconsidérer le projet.

**2016-05-320**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 20H45.

**ADOPTÉE**

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE ADJOINTE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 6 juin 2016

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE ADJOINTE